

RAPPORT
ANNUEL
2011-2012



Fédération
des cégeps

RAPPORT ANNUEL 2011-2012



Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
4^e trimestre 2012
ISBN 978-2-89100-148-9

Fédération des cégeps

500, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec) H2P 1E7
Téléphone: 514 381-8631
Télécopieur: 514 381-2263
comm@fedcegeps.qc.ca
© Fédération des cégeps

Cette publication peut être consultée sur le site Internet
de la Fédération des cégeps à l'adresse suivante:

www.fedcegeps.qc.ca



LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS,
UNE ORGANISATION AU SERVICE
DE SES MEMBRES

7

MOT DU
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
*SOUS LE SIGNE DE LA
PERTURBATION SOCIALE*

8

RÉPONDRE AUX BESOINS,
RELEVER LES DÉFIS

12

VERS PLUS DE STABILITÉ

18

POURSUIVRE NOTRE MISSION

20

ENCOURAGER ET SOUTENIR
LES JEUNES

24

AUTRES DOSSIERS

32

ORGANISMES PARTENAIRES
DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS

34

STRUCTURE DE LA
FÉDÉRATION DES CÉGEPS

34

RAYONNEMENT

36

ÉTATS FINANCIERS

38

LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS

UNE ORGANISATION
AU SERVICE DE SES MEMBRES

Créée en 1969 dans le but de promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps, la Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec. Porte-parole officiel et lieu de concertation des cégeps, la Fédération a pour mission de favoriser leur développement, d'assurer leur rayonnement, de faire la promotion de leurs intérêts et de les défendre.

En plus de diffuser de l'information auprès de ses membres, de ses partenaires et des médias, la Fédération offre aux établissements du réseau collégial public un ensemble de services et de conseils en matière de pédagogie, d'affaires étudiantes, de formation continue, de financement, de ressources humaines, d'évaluation de la scolarité, d'affaires juridiques, de négociation et de relations du travail. La Fédération représente les collèges pour la négociation des conventions collectives.

S'appuyant sur la mission éducative de ses membres, ses interventions, l'engagement et la compétence, la concertation ainsi que l'ouverture au changement.

SOUS LE SIGNE DE LA PERTURBATION SOCIALE

S'il me fallait résumer cette dernière année à la Fédération des cégeps, « turbulence » serait sans aucun doute le premier mot qui me viendrait à l'esprit. En raison d'abord du débat sur l'augmentation des droits de scolarité qui a très rapidement pris une ampleur sans précédent dans l'histoire des mouvements étudiants au Québec.

Ce débat, qui aura eu sur les cégeps, leur communauté et la société québécoise dans son ensemble des effets dont il est encore difficile de prendre la pleine mesure, nous a mobilisés dès le 16 février, alors que s'est tenu le premier boycottage de cours dans un établissement de notre réseau. À partir de cette date, et jusqu'à la rentrée du mois d'août suivant, la Fédération a mobilisé toutes ses forces vives pour informer les collèges, donner l'heure juste aux médias et favoriser le retour en classe des étudiants.

Tout au long de ce débat sur les droits de scolarité, nous avons manifesté le plus grand respect pour la conviction avec laquelle les étudiants ont fait valoir leurs revendications. En tant qu'éducateurs, il était cependant de notre devoir de contribuer à la recherche d'une issue à cette

situation face à laquelle, il est bon de le rappeler, les cégeps auraient normalement dû jouer un rôle de simples figurants, puisque le litige concernait une augmentation des droits de scolarité à l'université décidée par le gouvernement du Québec.

Nous avons été très actifs sur la place publique pour que nos étudiants, leurs parents et le public en général connaissent les enjeux et les conséquences liés à un long boycottage des cours. Et, que ce soit lors de nos interventions dans les médias ou à d'autres moments, nous avons toujours agi dans le meilleur intérêt de l'ensemble des étudiants de notre réseau. La volonté des directions de collège d'assurer l'accès à l'enseignement pour tous est venue donner le ton à nos interventions publiques, en particulier au moment où nous voyions s'approcher le point de non-retour au-delà duquel il devenait impossible de sauver la session d'hiver 2012 de tous les étudiants et de toutes les étudiantes.

Ces événements sont maintenant derrière nous. Des collèges où la population étudiante et le personnel enseignant ont pu avoir des divergences d'opinions ont repris ensemble, sereinement, les études et le travail. Des étudiants et des étudiantes ont consacré toutes leurs énergies à poursuivre, selon un rythme accéléré et un horaire très chargé, les cours qu'ils n'avaient pu terminer durant l'hiver. Des directions de collège ébranlées par des tensions inédites et des situations difficiles se sont remises de leurs émotions, encouragées notamment par la compassion et la solidarité dont ont fait preuve à leur égard les autres dirigeants d'établissements de notre réseau puisque, il faut le rappeler, un certain nombre de collèges ont peu, voire pas du tout, vécu ces perturbations. Comme éducateurs, comme responsables d'établissements d'enseignement, il nous reste maintenant à tirer des conclusions de cette prise de position historique des étudiants et à en mesurer les conséquences sur le plan de la réussite scolaire et de la persévérance aux études. C'est ce à quoi nous nous emploierons au cours des prochains mois et même, nous pouvons le supposer, des prochaines années.

JEAN BEAUCHESNE



DES REMOUS AUSSI SUR LE PLAN DU FINANCEMENT

Cette turbulence que j’ai évoquée pour résumer l’année 2011-2012 à la Fédération, elle est aussi le fait de la compression imprévue du budget des cégeps — la deuxième à quelques mois d’intervalle — annoncée par le ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) en septembre 2011. Les collèges se relevaient à peine de la compression de 31,3 M\$ imposée au mois de mai précédent qu’ils devaient composer avec une nouvelle coupe de près de 20 M\$, alors qu’à l’intérieur des établissements, les budgets avaient été adoptés et les plans d’effectifs, finalisés. Heureusement, quelques mois plus tard, le budget 2012-2013 du Québec n’a pas imposé de nouvelles compressions, les efforts de la Fédération ayant eu pour résultat que l’augmentation des coûts de système du réseau collégial a été assumée.

Ces périodes de compression et de réinvestissement qui se succèdent les unes aux autres semblent malheureusement devenues la norme pour les cégeps. Depuis une vingtaine d’années, les établissements du réseau collégial sont, en matière de financement, soumis à un mouvement s’apparentant à celui du yo-yo, ce qui les empêche de planifier leurs projets et leurs activités à plus long terme, et de se développer de manière optimale en fonction des besoins des étudiants. Dans mon esprit, il ne fait aucun doute que nous devrions pouvoir convenir avec le ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport d’un modèle qui permettrait aux collèges de mieux anticiper l’avenir sur le plan budgétaire, à travers un financement établi sur un horizon de cinq ans, par exemple. D’autant plus qu’au bout de la ligne, ce sont les étudiants qui en profiteraient. Voilà une question qui continuera assurément de faire l’objet d’échanges avec le ministère dans un contexte de changement de gouvernement.

Au cours des prochains mois, nous mènerons également des travaux autour de la question des fluctuations de clientèles dans le réseau collégial public. Il s’agit d’un enjeu fondamental pour la société québécoise puisqu’il touche

directement à l’accessibilité aux études supérieures sur l’ensemble du territoire. Selon les prévisions du MELS, la population étudiante des cégeps doit passer de 164 920 étudiants en 2011 à 138 420 en 2020, soit une diminution de 26 500. Comment, dans un tel contexte, maintenir une offre de programmes de qualité partout? Comment s’assurer que tous les jeunes Québécois et Québécoises obtiennent les mêmes chances de suivre une formation collégiale de qualité, quel que soit le lieu où ils vivent? Le développement socioéconomique du Québec tout entier dépend des réponses qui seront apportées à ces questions. Nous continuerons donc de documenter les baisses de clientèles et d’en mesurer l’incidence sur les établissements de notre réseau, de manière à être bien outillés pour entreprendre un dialogue avec les instances gouvernementales concernées par la recherche de solutions à cet égard.

TOUT METTRE EN ŒUVRE POUR MIEUX SERVIR LES JEUNES

Les jeunes sont au cœur de la mission des cégeps, qui veulent par conséquent être en mesure de répondre à leurs besoins de plus en plus diversifiés. Parmi ces besoins figurent ceux des étudiants en situation de handicap, dont la présence est en croissance dans les cégeps. Qu’ils présentent un trouble d’apprentissage, un trouble du déficit de l’attention, un trouble de santé mentale ou encore un autre handicap, ces jeunes s’attendent à ce qu’on leur offre tous les services dont ils ont besoin. Dans cette perspective, mener des représentations auprès du gouvernement du Québec afin que les établissements disposent des ressources nécessaires pour répondre aux attentes de tous les étudiants en situation de handicap comptera assurément parmi les priorités de la Fédération au cours des prochains mois.

Mieux servir les jeunes, c’est aussi leur offrir des parcours de formation qui correspondent davantage à leur réalité personnelle, scolaire et professionnelle. Nous l’avons signalé à plusieurs occasions au cours des dernières

années: une plus grande souplesse doit caractériser l’offre de formation au cégep. Nous poursuivrons nos travaux pour faire en sorte que les collèges obtiennent les marges de manœuvre indispensables pour diversifier et assouplir les formats et les parcours de formation. De telles modifications offrirait la possibilité d’accéder plus facilement à l’enseignement collégial, d’y persévérer et, ultimement, de favoriser l’augmentation de la qualification sur le marché du travail dans un contexte de pénurie de main-d’œuvre.

Par ailleurs, une fois que les jeunes sont bien qualifiés, c’est la moindre des choses de s’assurer que leur diplôme demeure reconnu sur le marché du travail. Or, depuis quelque temps, nous entendons dire de la part de certains ordres professionnels qu’un diplôme universitaire doit dorénavant constituer le seul préalable à la pratique. Et c’est le cas dans des domaines où le cégep a permis de former durant plus de 40 ans des techniciennes et des techniciens qui ont servi le Québec et son développement avec compétence, notamment en santé et dans les services sociaux. Pour nous, il est incontestable que ces diplômés de la formation technique détiennent les qualifications professionnelles adéquates pour agir efficacement sur le marché du travail, et nous ferons valoir ce point de vue au cours de la prochaine année, avec conviction bien sûr, mais aussi avec ouverture. Il m’apparaît clairement, par exemple, que notre système de santé peut profiter de l’expertise à la fois des infirmières techniciennes et des bacheliers.

Si l’on ne peut affirmer encore avec exactitude ce qui constituera la toile de fond de la prochaine année, des éléments tels que l’arrivée d’un nouveau gouvernement, la tenue d’un sommet sur l’enseignement supérieur ou des débats relatifs à l’application au collégial de la Charte de la langue française commanderont certainement que la Fédération se fasse entendre, au nom des 48 cégeps.

Et, que ce soit en pleine turbulence ou par temps plus calme, nous ferons entendre notre voix d’abord et avant tout dans l’intérêt de tous les jeunes présents sur l’ensemble de notre territoire, comme nous l’avons encore démontré au printemps dernier. Ce faisant, nous agissons pour l’avancement socioéconomique du Québec.

Le président-directeur général,



Jean Beauchesne

RÉPONDRE AUX BESOINS, RELEVER LES DÉFIS

Dans un contexte où les besoins des jeunes et des adultes sont en constante évolution, et où les entreprises d'ici font de surcroît face à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, la formation technique et la formation continue au collégial sont appelées à jouer un rôle de toute première importance dans les prochaines années. C'est pour répondre toujours plus adéquatement et plus efficacement à ces besoins et pour relever ces défis que les cégeps misent sur la qualité et la souplesse de leurs formations ainsi que sur la diversification des services qu'ils sont en mesure d'offrir à la collectivité québécoise.

EN 2011-2012:

RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DES DIPLÔMÉS

- Alors que l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) relance le débat sur la formation infirmière en soumettant aux délégués à son assemblée générale annuelle une proposition visant à demander au gouvernement du Québec de lier le droit de pratique de la profession d'infirmière à l'obtention d'un diplôme universitaire, la Fédération des cégeps réitère en octobre le fait que les cégeps ont de tout temps préparé adéquatement les étudiantes et les étudiants à exercer cette profession.

Comme elle l'avait déjà fait auprès de l'Ordre lui-même quelques semaines auparavant, elle rappelle que le programme collégial en Soins infirmiers est rigoureux et constamment ajusté aux nouvelles réalités du milieu de la santé, que les employeurs en sont satisfaits et que, par conséquent, il ne sert à rien de remettre en question cette formation. D'autant plus que cela pourrait avoir un effet dissuasif sur les jeunes qui veulent choisir cette profession, alors que le Québec fait face à une pénurie de personnel infirmier.

Les infirmières qui sont actuellement sur le marché du travail ont été en très grande majorité formées au cégep. Elles jouissent de la confiance de la population de même que de la considération des employeurs. Elles ont acquis de solides connaissances scientifiques et les compétences techniques nécessaires pour intervenir efficacement auprès des patients dans différents champs cliniques, en plus d'avoir développé des habiletés génériques telles que l'autonomie, l'éthique, la capacité de résoudre des problèmes et de prendre des décisions. Des connaissances et des habiletés qu'elles ont pu mettre à profit dans le cadre de plusieurs stages pratiques. Leur préparation est de toute évidence adéquate puisqu'elles réussissent aussi bien que les infirmières bachelères, sinon mieux dans certains cas, l'examen de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.



RE CONNAIS SANCE

Tout au long de l'année, la Fédération mène des représentations, notamment auprès des ministères concernés, des associations du milieu de la santé, des centrales syndicales et de l'Office des professions du Québec, pour rappeler que les infirmières techniciennes sont bien formées et faire valoir que le système de santé québécois peut à la fois accueillir des infirmières diplômées du cégep et des infirmières bachelrières.

La Fédération des cégeps fera valoir au cours des prochains mois que le Québec a besoin à la fois d'infirmières techniciennes et d'infirmières bachelrières, plus spécialisées, et que chaque catégorie d'infirmières doit avoir son champ d'exercice et son permis distincts.

- Par ailleurs, en avril, la Fédération des cégeps demande à l'Office des professions du Québec (OPQ) de reporter la publication de son guide explicatif de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines* (L.R.Q. 2009, chapitre 28). Elle estime que, faute d'avoir tenu compte des interventions préalables du réseau collégial, l'Office a produit un guide pouvant avoir pour effet de déqualifier et de dévaloriser les compétences des diplômés en Techniques de travail social, en Techniques d'éducation spécialisée et en Techniques d'intervention en délinquance formés au collégial.

La Fédération multiplie les interventions, en particulier auprès de l'Ordre et du ministre de la Justice et ministre responsable des lois professionnelles, M. Jean-Marc Fournier, pour leur signaler qu'une telle approche peut avoir pour conséquence de dissuader les employeurs d'embaucher des diplômés du cégep pour des postes occupés jusqu'à maintenant, avec professionnalisme, par des techniciens, ce qui, par voie de conséquence, pourrait nuire à l'accessibilité et à la continuité des services à la population, en plus d'entraîner des pénuries de main-d'œuvre dans certains milieux. Au cours de la prochaine année, la Fédération des cégeps suivra la mise en œuvre de la Loi modifiant le Code des professions pour s'assurer

que soient respectées les qualifications professionnelles des techniciennes et des techniciens touchés par cette loi.

PROGRAMME DE FRANCISATION ET SATISFACTION DES PERSONNES IMMIGRANTES

- En mars, la Fédération des cégeps et le Regroupement des collèges du Montréal Métropolitain (RCMM) présentent conjointement les résultats d'une enquête Léger Marketing sur le degré de satisfaction des personnes immigrantes ayant suivi un programme de francisation dans un cégep. Réalisée à l'automne 2011 auprès des étudiants de sept collèges de Montréal et du Cégep de Saint-Jérôme, cette enquête révèle que 89% des personnes immigrantes sont satisfaites des cours de francisation suivis au cégep. Âgés en majorité de 25 à 44 ans, ces immigrants apprécient dans une forte proportion le fait d'étudier dans un établissement d'enseignement supérieur (83 %) et celui d'évoluer parmi des adultes plutôt que parmi des adolescents (87 %).

Pour la Fédération, ces résultats viennent confirmer que le cégep constitue un milieu tout indiqué pour la francisation des personnes immigrantes au Québec, qui veulent, selon l'enquête, des périodes de cours et des programmes plus longs, plus de cours de français écrit et oral, et davantage de devoirs. L'expertise des 19 cégeps qui offrent des cours de francisation doit par conséquent être pleinement reconnue par le gouvernement du Québec, en particulier à l'occasion de la mise sur pied du guichet unifié d'accès aux services de francisation.

FORMATION CONTINUE

- Pour une troisième année, les directions de la formation continue et des services aux entreprises des 48 cégeps du Québec ont poursuivi la campagne de positionnement de la formation continue *Mon retour au cégep* afin d'encourager un plus grand nombre d'adultes à se former, à se recycler ou à se perfectionner par l'entremise de la formation



SELON UN SONDAGE CROP-EXPRESS RÉALISÉ POUR LE COMPTE DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS EN JANVIER 2012, 86 % DES RÉPONDANTS AFFIRMENT SAVOIR QUE LES CÉGEPS OFFRENT DES SERVICES DE FORMATION DESTINÉS AUX ADULTES, COMPARATIVEMENT À 80 % EN AVRIL 2010, UNE AUGMENTATION DE 6 % EN MOINS DE DEUX ANS.

continue au collégial. Un bilan provisoire de cette campagne — qui s’est déployée à la fois à la télévision, dans certains journaux et magazines ainsi que sur le web — a été établi au printemps 2012.

Dans un contexte où les besoins concernant la qualification, le perfectionnement et le recyclage de la main-d’œuvre québécoise continueront de croître dans les prochaines années, la campagne de positionnement de la formation continue au collégial poursuivra son évolution, notamment en vue de favoriser encore davantage l’accès des entreprises aux services qui leur sont destinés dans les collèges.

- À l’occasion de la 10^e Semaine québécoise des adultes en formation, un événement organisé par l’Institut de coopération pour l’éducation des adultes (ICÉA), qui a lieu du 24 mars au 1^{er} avril, la Fédération des cégeps souligne l’importance de favoriser l’accès à l’éducation tout au long de la vie pour l’ensemble des adultes québécois. Elle en profite pour rappeler que des obstacles empêchent toujours les cégeps d’agir pleinement en matière de formation continue. Les besoins sont de plus en plus criants et les entreprises connaissent des difficultés en matière de recrutement de personnel. Il est nécessaire d’accorder aux établissements du réseau collégial public un financement plus souple de façon à ce qu’ils puissent disposer de la flexibilité nécessaire pour offrir une plus grande diversité de programmes techniques courts à temps plein et à temps partiel et un accès plus large aux services de reconnaissance des acquis et des compétences.

DANS LE MÊME SONDAGE, 53 % DES RÉPONDANTS AFFIRMENT CONNAÎTRE « TRÈS BIEN » OU « PLUTÔT BIEN » LES SERVICES DE FORMATION CONTINUE OFFERTS AUX ADULTES DANS LES CÉGEPS, COMPARATIVEMENT À SEULEMENT 39 % EN AVRIL 2010, SOIT UNE AUGMENTATION DE PRÈS DE 15 %.

- Enfin, en janvier, la Fédération des cégeps participe au lancement de la 15^e édition du guide *Les carrières d’avenir 2012* des Éditions Jobboom — une publication à laquelle elle est associée depuis ses tout premiers débuts — et rappelle que d’excellentes perspectives de carrière sont offertes aux diplômés de la formation technique. Cette nouvelle édition des Carrières d’avenir démontre à quel point se trouver un emploi stimulant avec un DEC technique est à la portée d’une majorité de jeunes, plus de la moitié des formations auxquelles on peut associer un taux de chômage de 0% qui y sont répertoriées se donnant au cégep. Certaines d’entre elles figurent d’ailleurs parmi les formations gagnantes de cette publication année après année depuis 10 ans.

monretouraucegep.com

EST UN OUTIL DE RECHERCHE ET DE CONSULTATION EN LIGNE POUR LES ADULTES LEUR DONNANT ACCÈS À L’ENSEMBLE DES SERVICES DE FORMATION CONTINUE OFFERTS DANS LES 48 CÉGEPS DU QUÉBEC. INAUGURÉ EN SEPTEMBRE 2010, LE SITE INTERNET À REÇU PLUS DE 50 000 VISITEURS UNIQUES EN DATE DU 30 JUIN 2012.

SELON EMPLOI-QUÉBEC, 77 % DES 316 000 NOUVEAUX EMPLOIS QUI SERONT CRÉÉS D’ICI 2020 EXIGERONT DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES.

MON RETOUR AU
CÉGEP



VERS PLUS DE STABILITÉ

Depuis de nombreuses années, les périodes de compression et de réinvestissement dans le réseau collégial public se succèdent de telle sorte que cela empêche les cégeps de se projeter dans l'avenir et de se développer pleinement en fonction des besoins changeants des étudiants. Devant cet état de fait, il devient plus que jamais impératif de convenir d'un modèle de financement qui permettrait aux cégeps de planifier à plus long terme leurs projets et leurs activités.

EN 2011-2012:

- En septembre, à la suite de l'annonce par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'une compression de 19,8 M\$ dans le réseau collégial public, la Fédération des cégeps fait part de son profond désaccord devant l'imposition de cette nouvelle coupe qui survient en pleine année scolaire, alors que les budgets des collèges sont déjà adoptés et les plans d'effectifs, finalisés. La Fédération rappelle que cette compression de 19,8 M\$ vient s'ajouter à celle de 31,3 M\$ déjà subie par les cégeps au printemps 2011 pour l'année 2011-2012.

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les présidents et les présidentes de conseil d'administration et des directions générales des cégeps votent une résolution dans

laquelle ils demandent au gouvernement de respecter l'équité entre les réseaux d'enseignement et les établissements eux-mêmes, et d'assurer la stabilité financière du réseau collégial public dans les prochaines années. Alors que la nouvelle compression de 19,8M\$ touche uniquement les commissions scolaires et les collèges, ces derniers doivent absorber encore davantage que leur part relative dans le budget de l'éducation: ne représentant que 14 % de ce dernier, les cégeps subissent 24 % de la compression imposée à l'éducation. Et cela, au moment même où l'enseignement supérieur collégial est appelé à renforcer sa contribution devant les défis que le Québec doit relever, notamment en matière de formation d'une main-d'œuvre qualifiée dont les entreprises ont de plus en plus besoin.

Les dernières compressions, imposées coup sur coup aux collèges, risquent de mettre en péril la santé financière des établissements. C'est pourquoi, dans une lettre accompagnant la résolution transmise à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M^{me} Line Beauchamp, la Fédération réitère le profond désaccord des cégeps devant cette nouvelle coupe qu'ils considèrent injuste et réclame du gouvernement qu'il s'engage à assurer la stabilité financière du réseau des cégeps à moyen et long terme, et ainsi à préserver la pérennité et la qualité des services d'enseignement collégial partout au Québec.

- En mars, à l'occasion du dépôt du budget 2012-2013 du Québec par le ministre des Finances, M. Raymond Bachand, la Fédération des cégeps reçoit favorablement l'annonce d'une augmentation de 2,2 % des dépenses allouées à l'éducation par rapport à 2011-2012, ce qui permet aux cégeps de couvrir la hausse des coûts de système. Le budget 2012-2013 prévoyant une hausse de 86,5 M\$ dans le réseau collégial public — ce qui représente une augmentation de 5,3 % —, les cégeps pourront ainsi remplir leurs obligations de base, plus particulièrement celles qui ont trait à la croissance de la population étudiante, à l'indexation des salaires du personnel et à l'ajout de ressources liées aux dernières conventions collectives.

Par la voix de son président-directeur général, M. Jean Beauchesne, la Fédération se dit également satisfaite qu'aucune autre compression ne soit exercée dans les cégeps. Elle fait toutefois part de son souhait d'établir rapidement avec ses partenaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport une planification financière du réseau collégial public à plus long terme, par exemple sur un horizon de cinq ans. Non seulement une telle planification quinquennale assurerait-elle aux collèges une planification de leurs services éducatifs sur une plus longue période — renforçant leur intégrité et consolidant leur qualité —, mais permettrait du même souffle de tenir compte du réinvestissement de 78 M\$ au collégial à partir de 2014-2015 annoncé dans le budget précédent du Québec.



POUR SUIVRE NOTRE MISSION

Tout au long du débat sur la hausse des droits de scolarité qui a secoué le Québec, particulièrement au printemps 2012, la Fédération des cégeps a manifesté un grand respect pour la conviction avec laquelle de nombreux étudiants ont fait valoir leurs revendications. Constamment à la recherche de solutions, la Fédération et les directions des collèges touchés par le conflit ont maintenu le cap sur leur mission première d'éducateurs, et ce, afin qu'un maximum d'étudiants puisse terminer avec succès leur année scolaire.

EN 2011-2012 :

- **Le 13 avril 2012**, tandis que 85 000 étudiants et étudiantes de 22 cégeps sont toujours privés de cours en raison d'un boycottage qui perdure depuis plus de cinq semaines dans de nombreux établissements, la Fédération des cégeps lance un appel pour sauver la session d'hiver 2012. Lors d'une conférence de presse où il est accompagné de plusieurs directions des collèges affectés par le conflit étudiant, le président-directeur général de la Fédération, tout en saluant la conviction avec laquelle les étudiants ont mené jusqu'à maintenant leur action, affirme que le débat sur la hausse des droits de scolarité est dans une impasse. En raison des jours de cours perdus qui s'accumulent pour les étudiants de plusieurs cégeps, il devient de plus en plus difficile pour eux d'envisager une reprise des cours dans des conditions satisfaisantes et selon un calendrier réaliste.

Devant cette situation, et compte tenu de l'absence de solutions à court terme, la Fédération demande aux étudiants de revenir en classe avant qu'il ne soit trop tard pour les cégeps concernés de réaménager la session. Ces derniers établissent chacun, à cet effet, un scénario de reprise des cours selon leurs réalités et leur culture. Sans vouloir statuer sur le débat, les cégeps se préoccupent au premier chef de la qualité de la formation qu'ils offrent à la population étudiante.

- **Le 27 avril**, par voie de communiqué, la Fédération des cégeps indique qu'elle souhaite que la proposition rendue publique le jour même par le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, puisse être soumise à l'ensemble des étudiants et des étudiantes du collégial. Malgré les efforts des parties pour en arriver à un règlement négocié, 21 collèges publics sont alors touchés par un boycottage des cours, dont certains depuis plus de huit semaines, ce qui représente quelque 83 000 étudiants de cégep toujours privés d'enseignement. Tout en reconnaissant de nouveau la conviction avec laquelle les étudiants ont porté leurs revendications, la Fédération rappelle qu'à chaque jour de boycottage qui s'ajoute, la réorganisation de la session

devient de plus en plus compliquée, et espère de ce fait un règlement de la situation et un retour en classe dans les meilleurs délais.

- **Le 5 mai**, à la suite de la convocation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), M^{me} Line Beauchamp, des représentants de la Fédération des cégeps, dont son président-directeur général, M. Jean Beauchesne, participent à une rencontre sur la situation du conflit étudiant auquel participent également des représentants du gouvernement du Québec, des représentants de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), des représentants des associations étudiantes¹ et des représentants des principales centrales syndicales. Au terme de cette rencontre, alors qu'au collégial 17 établissements — ce qui représente quelque 75 000 cégépiens — sont toujours touchés par un boycottage des cours, la Fédération est satisfaite des échanges qui ont eu lieu en vue de trouver un règlement rapide à la situation actuelle de boycottage des cours par les étudiants et les étudiantes des cégeps et des universités.

La Fédération, avec la CREPUQ et les centrales syndicales, est en effet intervenue dans les discussions entre le gouvernement et les associations étudiantes pour contribuer à s'entendre sur un cadre de sortie de crise. Elle espère alors que cette entente de principe entre les deux parties sera de nature à entraîner un retour en classe rapide des étudiants et étudiantes des cégeps et des universités et invite ceux-ci à se prononcer sur ce cadre de sortie.

- **Le 12 mai 2012**, la Fédération des cégeps réagit à la démission-surprise de M^{me} Line Beauchamp et à la nomination de M^{me} Michelle Courchesne à titre de ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Tout comme M^{me} Beauchamp elle-même, la Fédération espère que cette décision entraînera un changement marquant dans la situation de boycottage des cours qui prévaut dans certains collèges et universités, et conduira à un règlement rapide entre le gouvernement et les associations étudiantes.

Elle en profite pour rappeler que 60 000 étudiants de 14 cégeps sont toujours privés de leurs cours, plusieurs collèges étant contraints de reporter une partie de la session d'hiver à l'automne prochain et une dizaine ayant déjà annoncé l'annulation de leur session d'été. La Fédération salue les efforts déployés par M^{me} Beauchamp durant son mandat et félicite M^{me} Courchesne pour sa nomination, en l'assurant de son entière collaboration dans la recherche de solution au conflit étudiant comme dans la mise en œuvre des grandes priorités du réseau collégial public.

- **Au début du mois de juin 2012**, la Fédération annonce à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport le dépôt d'un plan de reprise des cours pour les 14 cégeps qui se trouvaient en situation de boycottage de cours au moment de l'adoption du projet de loi 78, *Loi permettant aux étudiants de recevoir l'enseignement dispensé par les établissements de niveau postsecondaire qu'ils fréquentent*. Essentiellement, ce plan comporte un calendrier scolaire pour les sessions d'hiver 2012, d'automne 2012 et d'hiver 2013, ainsi qu'une présentation des mesures de récupération et des mesures pédagogiques particulières mises en place par les collèges en vue d'assurer la qualité de la formation et la réussite des étudiants et des étudiantes. Soucieuse que la reprise des cours dans les cégeps se déroule de manière harmonieuse à la rentrée, la Fédération en profite pour réitérer son souhait de voir une sortie de crise résulter d'une entente entre le gouvernement et les associations étudiantes. Les calendriers scolaires et les mesures particulières, qui respectent les dispositions du projet de loi 78, ont été approuvés quelques jours plus tard par le MELS.

¹ La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE) et la Table de concertation étudiante du Québec (TACEQ).

INFORMER COMPRENDRE

- **Au cours de l'été 2012**, le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC), qui regroupe des représentants de la Fédération des cégeps et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, a mené des travaux de manière à pouvoir répondre à la surcharge de travail engendrée, dans les collèges, par le report de la session hiver 2012 et le chevauchement de celle-ci avec la session d'automne 2012. Les étudiants, surtout ceux en difficulté d'apprentissage, ont besoin de soutien supplémentaire pour ces deux sessions écourtées, en plus de celle d'hiver 2013 qui aura aussi des délais plus serrés. Afin de pouvoir embaucher des enseignants et des professionnels supplémentaires, le gouvernement s'est engagé à répartir une somme de 30,5 millions de dollars entre les 14 collèges touchés par la suspension de session. À cette somme doivent également être ajoutés certains coûts afférents, notamment liés à l'embauche d'agents de sécurité et aux pertes de revenus de cafétéria et de stationnement, pour un montant supplémentaire de 2,6 M\$. Le total de ces coûts, soit 33,1 M\$, a été promis aux collèges par M^{me} Michelle Courchesne, alors présidente du Conseil du trésor et ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Au lendemain d'un changement de gouvernement, la Fédération souhaite que le versement de ce montant ne soit pas compromis et a déjà entamé les représentations nécessaires à cet égard.

- **Tout au long du conflit étudiant**, la Fédération a tenu informé de façon assidue l'ensemble des collèges, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les médias de l'évolution de la situation de boycottage des cours dans les cégeps concernés comme des discussions entre les diverses parties en cause. Engagée auprès de toutes les instances dès les premiers jours du conflit, elle a soutenu et outillé les collèes dans la gestion de la crise, aussi bien sur les plans pédagogique, juridique et administratif, que des communications.

ENCOURAGER ET SOUTENIR LES JEUNES

À la fois lieux de formation et milieux de vie pour les milliers de jeunes qui les fréquentent, les cégeps sont toujours à l'affût de leurs besoins diversifiés en matière de réussite, de santé et de bien-être. En 2011-2012, la Fédération des cégeps a notamment travaillé à l'organisation de la deuxième édition du programme Forces AVENIR au collégial, en plus de mener divers travaux afin d'améliorer les services de soutien à la réussite ainsi que les services psychosociaux et de santé offerts aux étudiants.

EN 2011-2012:

FORCES AVENIR AU COLLÉGIAL

- Le 7 septembre 2011, le Théâtre du Capitole de Québec est l'hôte du premier gala Forces AVENIR au niveau collégial, au cours duquel sont dévoilés les 12 lauréats et lauréates de la première édition du programme Forces AVENIR dans les cégeps. Ce gala est l'aboutissement des efforts consacrés depuis les dernières années à mettre sur pied le programme Forces AVENIR dans les 48 cégeps. La première édition

LE PROGRAMME FORCES AVENIR AU COLLÉGIAL, DONT LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS EST PARTENAIRE, VISE À RECONNAÎTRE, À HONORER ET À PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT DANS DES PROJETS QUI ENRICHISSENT LE SAVOIR, QUI SUSCITENT LE GOÛT DE LA RÉUSSITE, LE DÉPASSEMENT PERSONNEL ET LE DÉVELOPPEMENT DU SENS CIVIQUE.

a enregistré un taux de participation élevé avec plus de 150 candidatures déposées, parmi lesquelles ont été sélectionnés 21 projets et 9 étudiants finalistes. La deuxième édition de Forces AVENIR est lancée dans les collèges en janvier 2012.

Forces AVENIR au collégial s'inscrit dans le prolongement de la mesure de Reconnaissance de l'engagement étudiant, laquelle permet d'officialiser les actions bénévoles des cégépiens en cours d'études au moyen d'une mention au bulletin. La mention au bulletin encourage les étudiants et les étudiantes à réaliser leur plein potentiel, en plus de valoriser et de mieux faire connaître leur engagement auprès des employeurs et des universités.

**FORCES
AVENIR**
RECONNAÎTRE + PROMOUVOIR
L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT
PROGRAMME AU COLLÉGIAL



PLEIN
POTENTIEL

LES BESOINS DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

• Le nombre d'étudiants en situation de handicap, notamment les étudiants ayant un trouble d'apprentissage (TA), un trouble mental (TM) ou un trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H) est en forte progression dans les cégeps depuis une dizaine d'années.

LE NOMBRE D'ÉTUDIANTS PRÉSENTANT UN TROUBLE D'APPRENTISSAGE TEL QUE LA DYSLEXIE, LA DYSORTHOGRAPHIE ET LA DYSCALCULIE, UN TROUBLE DE DÉFICIT DE L'ATTENTION OU UN TROUBLE DE SANTÉ MENTALE EST PASSÉ D'ENVIRON 100 EN 2000 À PLUS DE 4000 EN 2011.

Au fil des ans, les cégeps ont mis en place tout un éventail de services pour répondre aux besoins grandissants des étudiants en situation de handicap. À titre d'exemple, ils ont notamment mis en œuvre des stratégies d'apprentissage adaptées, implanté des logiciels spécialisés, offert un soutien particulier aux examens et déployé des services d'accompagnement éducatif et physique ainsi que de nombreuses autres mesures adaptées.

• En juillet 2011, une nouvelle annexe budgétaire assurant le financement des services destinés à ces populations étudiantes entre en vigueur, laquelle reconnaît pour la première fois aux fins de financement les étudiants ayant un trouble d'apprentissage, un trouble mental ou un trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité. Elle est par la suite révisée en profondeur au cours de l'année.

• Afin de toujours mieux desservir ces populations étudiantes, la Fédération des cégeps et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport conviennent d'un nouveau modèle d'organisation de services aux étudiants ayant un trouble d'apprentissage, un trouble mental ou un trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité. Ce modèle est basé sur les besoins des étudiants, du personnel et des établissements, la valorisation des forces du milieu, le développement de l'autonomie et l'intégration des actions. La première année d'implantation de ce nouveau modèle d'organisation est celle de 2011-2012. Toutefois, les cégeps estiment qu'ils doivent pouvoir bénéficier d'un soutien gouvernemental d'au moins 10 M\$ supplémentaires par année pour pouvoir le déployer jusqu'à sa pleine expansion.

LE NOMBRE D'ÉTUDIANTS PRÉSENTANT UN HANDICAP PHYSIQUE — DÉFICIENCE AUDITIVE, VISUELLE, MOTRICE, ETC. — A ÉGALEMENT FORTEMENT AUGMENTÉ, PASSANT D'ENVIRON 300 À PLUS DE 1600 AU COURS DE LA MÊME PÉRIODE.

- En octobre a lieu une journée d'échanges et d'appropriation du plan d'action triennal pour les clientèles émergentes à laquelle participent des directions générales, des directions des études, des directions des services aux étudiants et des professionnels issus des collèges à la fois publics et privés.
- Outre les besoins de plus en plus diversifiés des étudiants en situation de handicap, le personnel enseignant qui travaille auprès de ces populations étudiantes doit aussi être appuyé par du personnel professionnel et du personnel de soutien spécialisé. C'est d'ailleurs pourquoi le comité paritaire Fédération des cégeps-Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ)-

Fédération des enseignantes et des enseignants des cégeps (FEC), créé l'année précédente pour analyser la problématique des besoins des étudiants en situation de handicap et leurs répercussions sur l'enseignement, poursuit également ses travaux en 2011-2012.

• Le 18 avril, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) rend public son avis *L'accommodement des étudiants et étudiantes en situation de handicap dans les établissements d'enseignement collégial*. À cet égard, la Fédération entend poursuivre la réflexion sur ce qui peut être mis en œuvre pour répondre adéquatement à leur obligation d'accommodement pour les étudiants en situation de handicap, tout en composant avec la réalité propre à chaque établissement et dans la limite de ses moyens.

SERVICES PSYCHOSOCIAUX ET DE SANTÉ

- À l'occasion de la Journée mondiale de la prévention du suicide, qui a lieu le 10 septembre, la Fédération des cégeps et le Réseau intercollégial des intervenants psychosociaux (RIIPSO) se joignent à l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS) et aux partenaires de la santé dans le but de souligner le travail de tous ceux et de toutes celles qui, tant dans le réseau de l'éducation que dans le réseau de la santé, travaillent quotidiennement à la prévention du suicide. Placée sous le thème « Nous sommes tous indispensables pour la prévention du suicide », cette 9^e édition de la Journée mondiale de la prévention du suicide est soulignée dans les cégeps par une campagne de reconnaissance menée conjointement avec l'Association québécoise de prévention du suicide.
- En 2011-2012, la Fédération formalise par ailleurs son partenariat avec l'AQPS en vue de renforcer et de systématiser la collaboration entre les deux organismes, notamment dans le cadre de la Semaine annuelle de prévention du suicide (en février), du colloque bisannuel de prévention

du suicide de l'AQPS, de campagnes de reconnaissance et de sensibilisation dans les collèges et de la formation accréditée des sentinelles.

- En 2011-2012, le RIIPSO continue de soutenir le travail de plus de 250 intervenants psychosociaux — psychologues, travailleurs sociaux, psychoéducateurs, sexologues, éducateurs spécialisés, techniciens en travail social et intervenants de milieu — qui interviennent directement auprès des étudiants des cégeps aux prises avec une problématique de santé mentale ou d'ordre psychosocial ou encore vivant une détresse psychologique. Il organise notamment, en juin 2012, son troisième rendez-vous annuel auquel une centaine d'intervenants participent sous le thème « Réflexion sur nos valeurs et nos modes de vie contemporains ».
- En cours d'année, la Fédération poursuit par ailleurs sa collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour favoriser le déploiement du cadre de référence, adopté l'année précédente, qui est destiné à soutenir la collaboration entre les collèges et les centres de santé et de services sociaux (CSSS). En 2011-2012, selon les données disponibles, on compte une vingtaine d'établissements ayant des protocoles d'entente formelle avec leur CSSS, un nombre qui devrait s'accroître au cours des prochaines années. Une vingtaine d'autres établissements ont par ailleurs des ententes verbales avec un CSSS de leur région.

LE RIIPSO SOUTIENT LE TRAVAIL DE PLUS DE 250 INTERVENANTS PSYCHOSOCIAUX QUI INTERVIENNENT DIRECTEMENT AUPRÈS DES ÉTUDIANTS AUX PRISES AVEC UNE PROBLÉMATIQUE DE SANTÉ MENTALE OU D'ORDRE PSYCHOSOCIAL OU ENCORE VIVANT UNE DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE.

LA VOIE DE LA RÉUSSITE, LA VOIX DES ÉTUDIANTS

- Le 12 avril 2012, à l'occasion du 8^e colloque du Carrefour de la réussite au collégial, la Fédération des cégeps et le Carrefour dévoilent les résultats de l'enquête *La voie de la réussite, la voix des étudiants*. Réalisée auprès de 9525 étudiants et étudiantes de 46 cégeps, cette enquête constitue une première, tant par son ampleur que par son objet d'étude. Dans la foulée de travaux ayant été menés par le passé pour mieux comprendre les conditions de réussite des étudiants, en s'intéressant en particulier aux facteurs de motivation et d'engagement, *La voie de la réussite, la voix des étudiants* est la première enquête quantitative et qualitative menée auprès d'étudiants qui ont réussi tous leurs cours dès leur premier trimestre d'études collégiales.

Il en ressort notamment que, pour la grande majorité des étudiants, la volonté de réussir et la confiance de chacun en ses capacités sont des facteurs déterminants de réussite. On note également que la maîtrise de la langue, tant à l'oral qu'à l'écrit, ainsi que l'encouragement des parents sont reconnus par les étudiants comme d'autres facteurs déterminants de réussite.

En outre, l'enquête a permis de recueillir une foule de données intéressantes sur les jeunes qui entrent au collégial, entre autres sur leurs habitudes d'études, sur le temps qu'ils consacrent à celles-ci au cégep par rapport au secondaire, sur le travail rémunéré pendant les études ainsi que sur le niveau de stress ressenti à l'égard de leurs obligations scolaires.

S'inscrivant dans le droit fil de la mission du Carrefour de la réussite au collégial, les résultats obtenus fournissent aux collègues de nouvelles pistes pour soutenir les étudiants actuels et futurs dans la prise en charge de leur réussite, et ce, dès leur entrée au cégep.

- À l'occasion de la Journée mondiale des enseignants, le 5 octobre, la Fédération des cégeps souligne l'engagement

des enseignants et des enseignantes du réseau collégial public, qui s'investissent quotidiennement pour offrir aux jeunes et aux adultes des 48 cégeps une formation de grande qualité et un environnement qui favorise leur réussite éducative. Elle en profite pour souligner le rôle essentiel que jouent les enseignants dans le développement et la réussite scolaire des étudiants. En plus des cours qu'ils donnent dans l'un ou l'autre des neuf programmes de formation préuniversitaire et des 132 programmes de formation technique offerts au cégep, les quelque 20 000 enseignants et enseignantes du réseau collégial participent à l'élaboration et à la révision de ces programmes d'études. Ils encadrent également les étudiants, apportant leur soutien à des jeunes qui sont à l'âge des choix déterminants sur le plan personnel, scolaire et professionnel.

- Le 28 avril, lors de la finale nationale de la 33^e édition de *Cégeps en spectacle*, la Fédération des cégeps remet le prix Création, accompagné d'une bourse de 1500 \$, au groupe Amalgame du Cégep de l'Outaouais. Formé de M^{me} Mélissa Le Guerrier, de M. Charbel Hachem, de M^{me} Camille Fortin, de M. Sébastien Brassard, de M. Pierre-Antoine Gourd, de M. Guillaume Maisonneuve et de M. Jean-Rémi Langlois, le groupe a démontré, au cours de sa performance sur scène, une originalité, une audace et un talent hors du commun qui ont séduit les membres du jury.

- Le 2 mai, la Fédération des cégeps remet, à l'occasion de la 16^e édition du concours *Chapeau, les filles!*, une bourse de 2000 \$ à M^{me} Véronique Côté, étudiante en Technologie de l'électronique industrielle au Cégep de Sorel-Tracy. M^{me} Côté s'est entre autres démarquée par sa démarche passionnée et engagée, sa réflexion et sa connaissance poussée des enjeux liés à la carrière de technicienne en électronique industrielle. Partenaire du concours pour une septième année consécutive, la Fédération profite de cette occasion pour promouvoir la diversification des choix de carrière qui s'offrent à l'ensemble des filles et pour valoriser auprès d'elles la filière technique collégiale, qui compte 132 programmes d'études.

RÉUSSIR



• Les 4 et 5 mai a lieu, au Cégep de Saint-Jérôme, la finale nationale de la 20^e édition du concours scientifique et technique *Science, on tourne!*, qui vise à favoriser, chez les jeunes des collèges, une meilleure compréhension des divers aspects de la science et de la technologie dans une perspective de développement de la culture scientifique. L'édition 2012 est marquée par le défi « Méchant moineau », qui consiste à construire un engin capable de propulser un projectile le plus loin possible, avec précision, en utilisant de l'énergie gravitationnelle limitée et sans recourir à une intervention humaine. Au terme du concours, la Fédération remet le Prix du mérite, d'une valeur de 1000 \$, à MM. Xavier Garant et Louis Villeneuve, étudiants du Cégep Limoilou, qui se sont démarqués par leur machine, baptisée « Le Bric-à-Brac », ingénieuse et performante, faite en partie de matières recyclées et dont le design a su surprendre par sa fluidité et son élégance.

• Le 20 juin, dans le cadre du 14^e Gala des Grands Prix nationaux Desjardins du Concours en entrepreneuriat, la Fédération des cégeps décerne un prix national dans la catégorie « Collégial » du volet « Entrepreneuriat étudiant » à une équipe qui s'est particulièrement démarquée par son sens du leadership et son originalité. Développé par des étudiants du Cégep de Saint-Jérôme, le projet *Coopérative Guidon-Ville*, un atelier communautaire de mécanique de vélo qui fournit un espace de travail adapté ainsi qu'un savoir technique, a retenu l'attention du jury tant par la pertinence du besoin cerné par les jeunes que par l'effet de mobilisation et ses retombées. Pour une 14^e année de suite, le Concours québécois en entrepreneuriat vise à développer la culture entrepreneuriale au Québec par le déploiement et la reconnaissance de nouvelles entreprises et de projets entrepreneuriaux en milieux scolaires et communautaires.



1. M. Jean Beauchesne, président-directeur général de la Fédération des cégeps, M. Sébastien Brassard, M. Guillaume Maisonneuve, M^{me} Camille Fortin, M. Jean-Rémi Langlois, M^{me} Mélissa Le Guerrier, M. Charbel Hachem, M. Pierre-Antoine Gourd, lauréats du prix Création remis par la Fédération

PHOTO : RIASQ



2. M^{me} Patricia Hanigan, directrice générale du Collège de Rosemont et représentante de la Fédération des cégeps, et M^{me} Véronique Côté, étudiante en Technologie de l'électronique industrielle au Cégep de Sorel-Tracy

PHOTO : PHOTOMÉDIA, MELS



3. M. Louis Villeneuve, étudiant en Techniques de génie mécanique au Cégep Limoilou, M^{me} Roxane Dumas-Noël, conseillère en communication à la Fédération des cégeps, et M. Xavier Garant, étudiant en Techniques de génie mécanique au Cégep Limoilou

PHOTO : MÉLANIE MORAND



4. LAURÉATS DES « AVENIR PROJET ENGAGÉ » ET « AVENIR PROJET ENGAGÉ PAR EXCELLENCE » / De gauche à droite : M. Émile Carrier, M. Santiago Paiva, M. Reda Bensaidane, M^{me} Pascale Rémillard, M^{me} Gabrielle Blais, M. Alexandre Lemieux, M^{me} Émilie Tremblay, M^{me} Cloé Fortin, M. Mathieu Bédard et M^{me} Sabrina Bourgeois

PHOTO : FORCES AVENIR

AUTRES DOSSIERS

EN 2011-2012:

LES PERSONNES IMMIGRANTES

- Paraissant devant la Commission des relations avec les citoyens sur la planification de l'immigration au Québec en septembre, la Fédération des cégeps et Cégep international formulent des recommandations conjointes pour faire en sorte que les personnes immigrantes puissent se prévaloir en plus grand nombre des services offerts par les cégeps et que les étudiants étrangers soient plus nombreux à fréquenter un établissement du réseau collégial public.

La Fédération recommande notamment d'augmenter le nombre de personnes immigrantes dans les cours de francisation, d'examiner les mesures financières à mettre en place pour assurer une plus grande accessibilité à la formation continue collégiale aux immigrants qui leur permettre d'entreprendre une démarche de mise à niveau pour intégrer le marché du travail. Les services de reconnaissance des acquis et des connaissances doivent également être plus accessibles. La Fédération et Cégep international suggèrent par ailleurs que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) prenne l'initiative d'une action concertée de tous les ministères québécois concernés et des réseaux d'enseignement pour lever les obstacles réglementaires et administratifs qui freinent l'arrivée d'un nombre plus important d'étudiants étrangers dans les cégeps. Cette action concertée doit également viser l'augmentation des efforts du Québec en matière de recrutement. À titre d'exemple, le Canada accueille chaque année environ 178 000 étudiants étrangers et, de ce nombre, 28 000 jeunes seulement viennent étudier au Québec, dont 1600 environ dans les cégeps.

LES CÉGEPS, MOTEURS DE RECHERCHE: CONGRÈS 2012

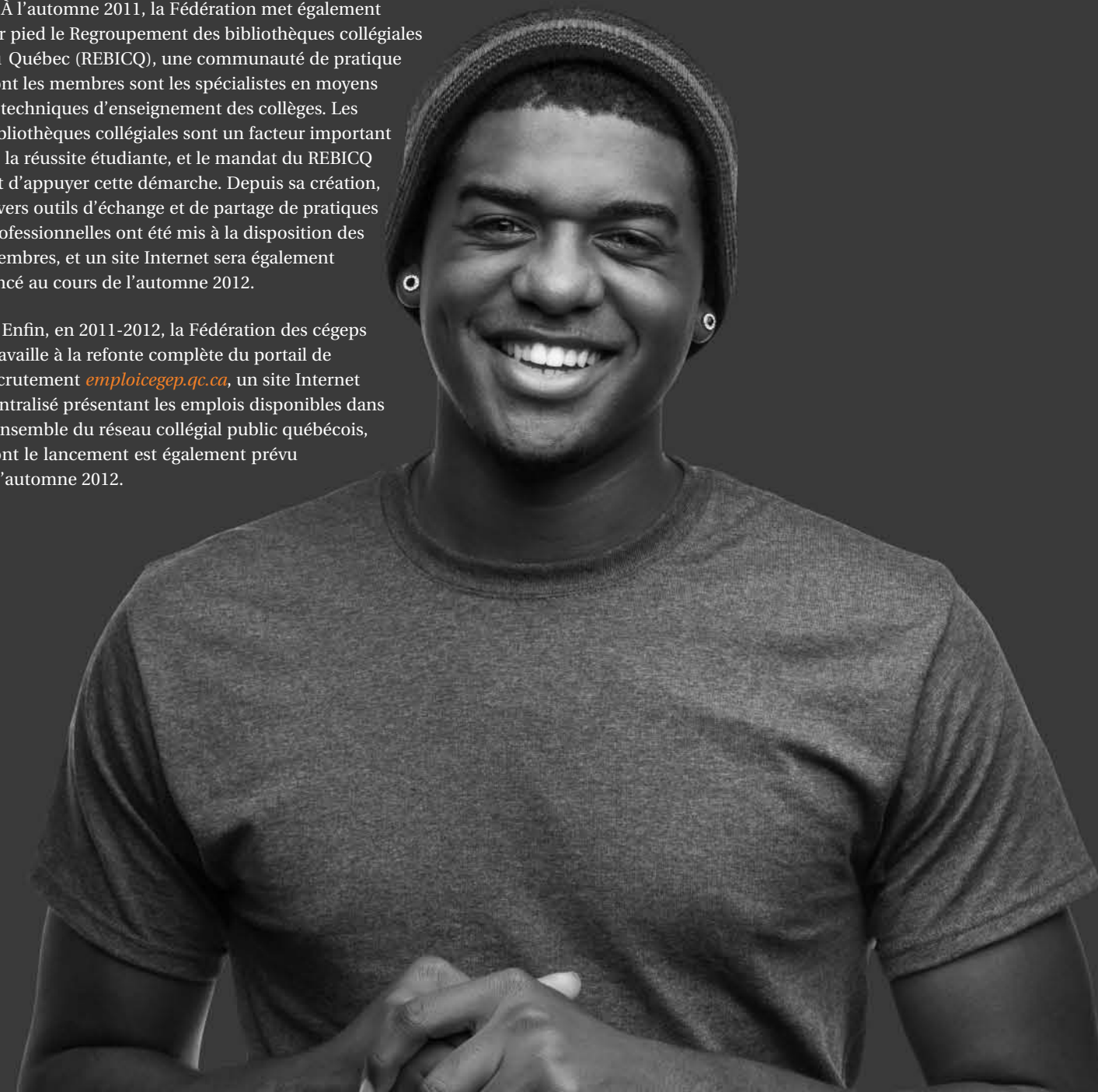
- Depuis plus de 40 ans, les cégeps, leurs centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) et leurs autres centres de recherche réalisent des activités de recherche de haut niveau qui contribuent à l'avancement des connaissances, qui répondent à des besoins concrets de la société et qui participent activement au développement économique, technologique et social du Québec et de ses régions. « Les cégeps, moteurs de recherche » est d'ailleurs le thème retenu pour le 9^e congrès de la Fédération des cégeps, qui a lieu les 24 et 25 octobre 2012, et dont la programmation est issue des travaux amorcés en novembre 2011 par un comité d'orientation composé de représentants de la Fédération des cégeps, des collèges eux-mêmes et de deux partenaires associés, soit le regroupement des CCTT (Réseau Trans-tech) et l'Association pour la recherche au collégial (ARC). Ce congrès est l'occasion de réunir des gens de tous les milieux afin de discuter des enjeux, du développement, des réalisations et des retombées de la recherche collégiale.

En outre, la Fédération des cégeps, en collaboration avec le Réseau Trans-tech, l'ARC et d'autres partenaires, travaille à la rédaction d'un portrait de la recherche collégiale. Ce portrait, déposé à l'automne 2012, fait état des caractéristiques, de la contribution et du potentiel de développement de la recherche collégiale pour le Québec et ses régions.

- Par ailleurs, tout au long de l'année 2011-2012, la Fédération participe activement aux diverses consultations menées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) en vue de l'élaboration de son prochain plan stratégique et poursuit avec elle ses travaux dans le but de convenir d'un modèle d'assurance-qualité adapté aux nouvelles réalités des collèges et s'inspirant des pratiques exemplaires observées sur le plan international.

- À l'automne 2011, la Fédération met également sur pied le Regroupement des bibliothèques collégiales du Québec (REBICQ), une communauté de pratique dont les membres sont les spécialistes en moyens et techniques d'enseignement des collèges. Les bibliothèques collégiales sont un facteur important de la réussite étudiante, et le mandat du REBICQ est d'appuyer cette démarche. Depuis sa création, divers outils d'échange et de partage de pratiques professionnelles ont été mis à la disposition des membres, et un site Internet sera également lancé au cours de l'automne 2012.

- Enfin, en 2011-2012, la Fédération des cégeps travaille à la refonte complète du portail de recrutement emploi-cegep.qc.ca, un site Internet centralisé présentant les emplois disponibles dans l'ensemble du réseau collégial public québécois, dont le lancement est également prévu à l'automne 2012.



FÉDÉRATION DES CÉGEPS

ORGANISMES PARTENAIRES

Cégep international - www.cegepinternational.qc.ca
Centre collégial des services regroupés - www.ccsr.qc.ca
Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ) - www.riasq.qc.ca
Réseau Trans-Tech - www.reseautranstech.qc.ca

Carrefour de la réussite au collégial - www.fedecegeps.qc.ca
Regroupement des bibliothèques collégiales (REBICQ)
Réseau des répondants et répondantes TIC (REPTIC) - www.reptic.qc.ca
Réseau intercollégial des intervenants psychosociaux (RIIPSO) - www.riipso.qc.ca

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente
M^{me} PATRICIA HANIGAN
Directrice générale
Collège de Rosemont
Remplacée en octobre 2011 par
Président
M. FRANÇOIS DORNIER
Directeur général
Cégep de Thetford

Vice-président
M. PIERRE ROBERGE
Président du conseil d'administration
Heritage College
Remplacé en octobre 2011 par
M. PAUL ST-ONGE
Président du conseil d'administration
Collège Édouard-Montpetit

Président-directeur général
de la Fédération des cégeps
M. JEAN BEAUCHESNE

Administrateurs
et administratrices

M^{me} MARIE-FRANCE BÉLANGER
Directrice générale
Cégep de Sherbrooke

M. DONALD BHERER
Directeur général
Cégep de Sept-Îles

M. NORMAND BLANCHARD
Président du conseil d'administration
Cégep Marie-Victorin

M^{me} FABIENNE DESROCHES
Directrice générale
Cégep de Sorel-Tracy

Remplacée en octobre 2011 par
M^{me} CHANTAL DENIS
Directrice générale
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

M. RICHARD FILION
Directeur général
Dawson College

M. ANDRÉ GINGRAS
Directeur général
Collège Shawinigan

(présidente sortante)
M^{me} PATRICIA HANIGAN
Directrice générale
Collège de Rosemont

M. PIERRE HARRISON
Directeur général
Collège de Maisonneuve
Remplacé en octobre 2011 par
M^{me} MURIELLE LANCIAULT
Directrice générale
Cégep du Vieux Montréal

M. BERNARD LACHANCE
Directeur général
Cégep régional de Lanaudière
Remplacé en octobre 2011 par
M^{me} MONIQUE LAURIN
Directrice générale
Collège Lionel-Groulx

M^{me} CAROLE LAVOIE
Directrice générale
Cégep de Sainte-Foy

M. DANIEL MARCOTTE
Directeur général
Cégep de l'Abitibi-Témis-
camingue

M^{me} MARIELLE POIRIER
Directrice générale
Cégep de l'Outaouais

Remplacée en décembre 2011 par
M^{me} LOUISE BRUNET
Directrice générale
Heritage College

M^{me} GINETTE SIROIS
Directrice générale
Cégep de Chicoutimi

M. JEAN-PIERRE VILLENEUVE
Directeur général
Cégep de Rimouski
Remplacé en octobre 2011 par
M. CLAUDE ROY
Directeur général
Cégep de Rivière-du-Loup

FORUM DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX ET DES DIRECTRICES GÉNÉRALES

Président
M. FRANÇOIS DORNIER
Directeur général Cégep de Thetford

FORUM DES PRÉSIDENTS ET DES PRÉSIDENTES DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président
M. PAUL ST-ONGE
Président du conseil d'administration
Collège Édouard-Montpetit

Vice-président
M. NORMAND BLANCHARD
Président du conseil d'administration
Cégep Marie-Victorin

COMMISSIONS PERMANENTES

*Les cadres et les hors cadres des
collèges sont regroupés au sein de
la Fédération des cégeps en cinq
commissions qui mènent des
travaux d'analyse et conseillent
l'assemblée générale.*

COMMISSION DES AFFAIRES PÉDAGOGIQUES (CAP)

Présidente
M^{me} CÉLINE DURAND
Directrice du collège constituant
Cégep régional de Lanaudière
à Terrebonne

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTUDIANTES (CAE)

Président
M. DENIS DUMAIS
Directeur des services aux étudiants
et à la communauté
Collège de Maisonneuve

COMMISSION DES AFFAIRES DE LA FORMATION CONTINUE (CAFC)

Présidente
M^{me} ÉLÉNA GALARNEAU
Directrice de la formation continue
Collège de Maisonneuve

COMMISSION DES AFFAIRES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES (CAMAF)

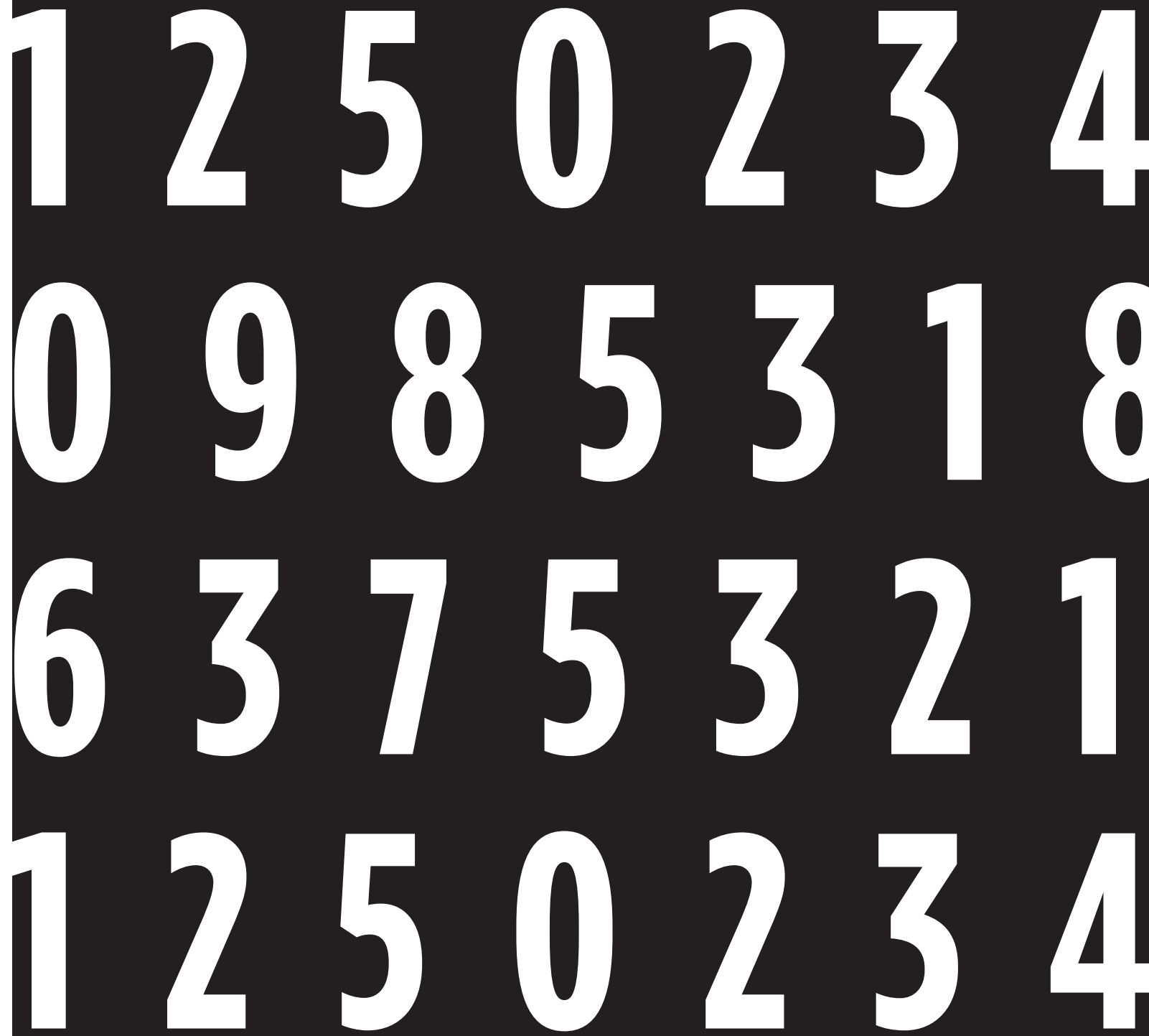
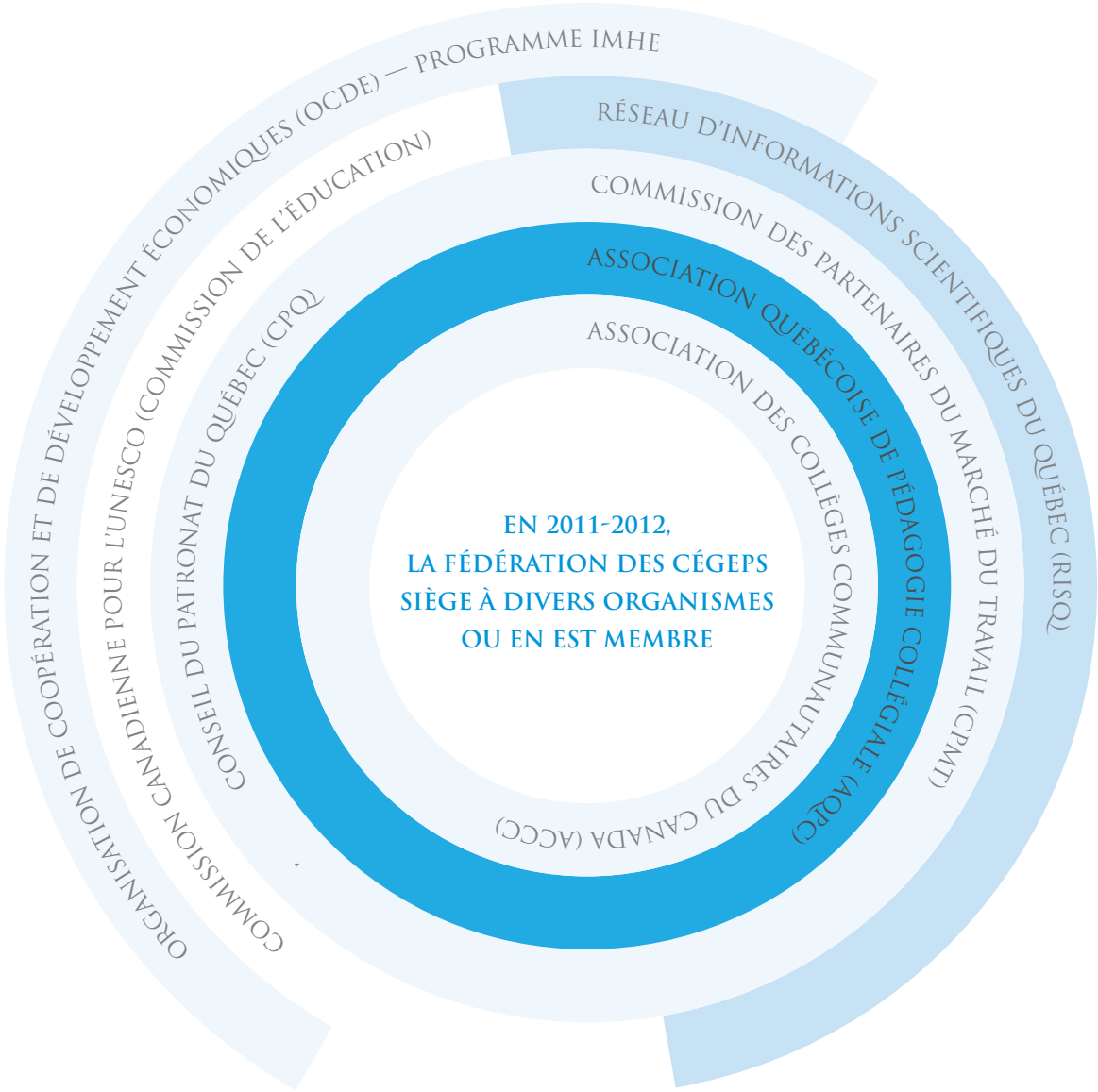
Président
M. ALAIN BROCHIER
Directeur des services administratifs
Cégep de Sainte-Foy

COMMISSION DES AFFAIRES DE RELATIONS DU TRAVAIL ET DE RESSOURCES HUMAINES (CARTRH)

Président
M. YVAN O'CONNOR
Directeur des ressources humaines
et des affaires corporatives
et secrétaire général
Cégep André-Laurendeau

Président
M. FRANÇOIS DORNIER
Directeur général
Cégep de Thetford

RAYONNEMENT



ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DES RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 30 juin 2012

	2012	2011
PRODUITS		
Cotisations annuelles	3 372 465 \$	3 257 463 \$
Intérêts	34 956 \$	33 048 \$
Annonces, publicité et vente de publications	28 643 \$	35 938 \$
Produits provenant des projets spéciaux et des services fournis à d'autres organismes liés	348 301 \$	338 254 \$
Total des produits avant produits générés par les projets spéciaux en cours	3 784 365 \$	3 664 703 \$
Produits générés par les projets spéciaux en cours	3 149 599 \$	3 459 275 \$
	6 933 964 \$	7 123 978 \$
CHARGES		
Salaires et charges sociales	2 168 101 \$	2 191 869 \$
Instances et comités	258 981 \$	223 317 \$
Représentation, publication et information	337 033 \$	347 890 \$
Fournitures et frais de bureau	62 530 \$	56 690 \$
Services, honoraires et contrats	465 059 \$	286 487 \$
Charges locatives	289 379 \$	280 349 \$
Informatique	56 822 \$	67 896 \$
Intérêts sur la dette à long terme	2 491\$	3 613\$
Amortissement des immobilisations	104 429 \$	130 310 \$
Total des charges avant charges générées par les projets spéciaux en cours	3 744 825 \$	3 588 421 \$
Charges générées par les projets spéciaux en cours	3 149 599 \$	3 459 275 \$
	6 894 424 \$	7 047 696 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	39 540 \$	76 282 \$

BILAN

au 30 juin 2012

	2012	2011
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	1 730 226 \$	1 482 152 \$
Débiteurs	705 018 \$	1 095 554 \$
Frais payés d'avance	23 487 \$	52 644 \$
	2 458 731 \$	2 630 350 \$
Immobilisations	168 602 \$	251 963 \$
	2 627 333 \$	2 882 313 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	884 322 \$	1 073 244 \$
Produits reportés des projets spéciaux en cours	1 276 959 \$	1 071 903 \$
Produits perçus par anticipation	3 346 \$	303 962 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	11 301 \$	10 038 \$
	2 175 928 \$	2 459 147 \$
Dette à long terme	3 041 \$	14 342 \$
	2 178 969 \$	2 473 489 \$
SOLDES DE FONDS (DÉFICITAIRES)		
Fonds d'administration	79 106 \$	(46 407) \$
Fonds d'immobilisations	168 602 \$	251 963 \$
Fonds de négociation	200 656 \$	203 268 \$
	448 364 \$	408 824 \$
	2 627 333 \$	2 882 313 \$



500, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec) H2P 1E7
Téléphone : 514 381-8631
Télécopieur : 514 381-2263
comm@fedecegeps.qc.ca
© Fédération des cégeps
www.fedecegeps.qc.ca